



Assemblée générale extraordinaire Bellerive-sur-Allier, 12 novembre 2016

*Le président déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.
Il a été établi une liste des présents.*

Ordre du jour : révision des statuts de l'association.

1) Préambule : le président rappelle que les statuts constitutifs datent de 1996, année de création de la FBMA. Aujourd'hui, on constate des changements dans l'organisation, la pratique, les besoins de mise en réseau des adhérents. Il est donc proposé de faire évoluer ces statuts afin de les actualiser, dans l'objectif que les modalités de fonctionnement de l'association correspondent mieux à la réalité d'aujourd'hui.

2) Statuts : Dominique Guillot présente à l'assemblée le projet de texte des nouveaux statuts. Les modifications principales portent sur l'évolution des instances dirigeantes :

- le conseil d'administration passe à 11 membres, dont 7 membres représentant les régions (cf carte de découpage du territoire).
- Le bureau passe à 5 membres : un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, un représentant des régions.

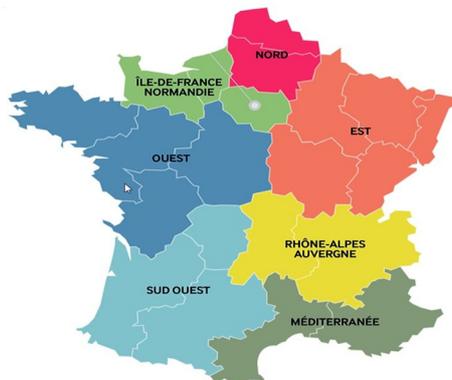
Il est également expressément précisé dans les statuts que le président peut « *s'entourer de personnes ressources essentielles membres de l'association, reconnues pour leurs compétences, pour un ou des objets particuliers* », même si ces personnes ne siègent pas au conseil d'administration. Exemple : François Robert, co-rédacteur en chef de Bluegrass Times ; Jeff Blanc, infographiste ; Jean Lacote, administrateur du site internet, Christopher Howard-Williams, Pierre Bastide et Christophe Constantin, autres modérateurs du forum, et divers administrateurs de la page Facebook.

3) Echange de vues :

Les échanges portent sur :

- Désigner officiellement des représentants régionaux : est-ce vraiment utile ? Alors qu'on a déjà des difficultés à se mobiliser ? Car dans les faits, l'animation dans certaines régions est déjà très active, et chacun à notre niveau nous efforçons de favoriser les nouvelles adhésions et faire connaître notre style musical.
- Précisions sur le rôle des représentants des régions : contribuer à l'animation des réseaux régionaux, coordonner la remontée d'information, dynamiser les échanges, faciliter le transfert d'expérience (ex : je souhaite organiser une rencontre de musiciens dans ma région : qui peut me conseiller pour les modalités pratiques ?).
- Ne pas oublier dans la mise en réseau les musiciens « hors frontière » qui sont adhérents ou sympathisants à la FBMA.

4) Vote : Les nouveaux statuts sont validés à l'unanimité moins un vote contre.



Le président clôt l'assemblée générale extraordinaire.



Assemblée générale ordinaire

Bellerive-sur-Allier, 12 novembre 2016

*Le président déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.
Il a été établi une liste des présents.*

Ordre du jour : rapport moral 2015, rapport financier 2015, élection du conseil d'administration.

Rapport moral 2015 :

Le président ouvre la réunion en exprimant son optimisme sur l'état du Bluegrass en France, en soulignant le dynamisme des rencontres régionales organisées partout en France, le succès international du La Roche Bluegrass Festival ainsi que la qualité des autres festivals qui donnent une place à notre musique (Craponne Country Festival, Autour du Banjo à Saint-Gervasy...).

La communication entre les adhérents est active et souvent passionnée (forum, page Facebook).

Echanges de vues :

1) Adhésions :

Le règlement de la cotisation est effectuée à année coulante. Il est facile de connaître sa date individuelle de renouvellement d'adhésion en se connectant sur le site de la FBMA / onglet « Mon compte ». En cas d'oubli, Jean Lacote envoie un mail de relance.

Il est décidé que, comme cela se faisait il y a quelques années, la liste des adhésions attendues figurera dans le Bluegrass Times. Il est convenu de ne pas retenir la proposition de l'adhésion à date fixe en janvier pour tous les adhérents.

2) Le bulletin de liaison Bluegrass Times :

Rédaction et édition du bulletin quatre fois dans l'année au début du trimestre. Rédacteurs-concepteurs : Dominique Guillot et François Robert, avec la contribution ponctuelle ou régulière de divers adhérents à l'association.

Il est transmis aux adhérents à jour de leur cotisation, par envoi postal de la version papier.

L'impression et la diffusion représentent un coût financier important. La discussion est relancée sur la formule possible du e-journal, dont l'envoi est techniquement réalisable.

Les personnes qui souhaitent recevoir le journal en version numérique peuvent d'ores et déjà se signaler à Jean Lacote.

3) Les rencontres Spring et Winter de Vichy :

Rôle de la FBMA : pilotage par Jean-François Tronelle. Organisation technique et financière des rencontres et des concerts, promotion et communication, relations avec les partenaires (ville de Vichy, centre Omnisports...)

Le Spring :

28 participants en 2015 (13 en 2014)

Le Winter :

58 participants en 2015 (65 en 2014).

Il est signalé que les dates prévues pour le Spring 2017 au week-end de l'Ascension tombent en même temps que l'EWOB et qu'un autre festival (Salamandre Gumbo Festival à Montoire-sur-le-Loir). Le problème se pose de la disponibilité du centre omnisports qui est très demandé au printemps.

L'idée de délocaliser le Spring dans une autre ville est retenue, sous réserve de trouver un lieu qui propose le même niveau de prestation sur place (hébergement, restauration, accès à des salles, lieu de concert) à des prix aussi compétitif. Chacun peut faire des propositions.

Rapport financier pour l'année 2015 :

Présentation des comptes par le trésorier :

Bilan 2015	Dépenses	Recettes
Adhésions 2015		2 875,00 €
Frais de fonctionnement (timbres, assurance, etc...)	139,69 €	
The Bluegrass Time (publication et envoi)	1 895,67 €	
Organisation du Spring	4 556,62 €	4 481,00 €
Organisation du Winter	5 493,79 €	3 972,00 €
	12 085,77 €	11 328,00 €
Résultat	-757,77 €	

Le trésorier apporte les précisions suivantes :

- 1) la situation financière de l'association est préoccupante. Il est nécessaire de diminuer les dépenses en faisant des économies sur le coût de diffusion du journal, grâce à la gratuité de l'envoi en version numérique. Il est également proposé d'augmenter le montant de la cotisation annuelle. Le trésorier propose de passer de 25 € à 30 €.

- 2) Financement du Spring et du Winter :

- **Les recettes d'inscriptions** (hébergement et restauration) transitent par la FBMA et sont reversées au centre Omnisports. La FBMA prélève une commission de 0,50 cents par repas.

- **Soutien de la ville** : la mairie de Vichy nous met à disposition le Théâtre à titre gratuit depuis 2001 pour le concert du samedi, ce forfait gratuit incluant la présence de deux techniciens son/lumière (employés municipaux de la ville de Vichy).

En raison de cette aide en nature, la FBMA ne sollicite pas de subvention financière auprès de la ville.

- **Cachets des concerts** : L'hébergement des musiciens qui se produisent le samedi soir sur scène est toujours compris (et donc offert) dans le catering habituel (dîner - nuitée - petit déjeuner). En cas de groupe professionnel, un cachet est attribué. Les autres groupes jouent le plus souvent bénévolement ou à indemnisation très modérée.

Sauf tête d'affiche rémunérée, il sera demandé aux autres groupes qui se produisent d'être adhérents à la FBMA (au moins un musicien du groupe, notamment en cas d'indemnisation financière).

A noter : certains groupes se sont produits bénévolement en 2014 et 2015, en payant volontairement leur hébergement et restauration, et ce, en soutien à l'association FBMA. Il est retenu que cette initiative est toujours la bienvenue, au bon vouloir des artistes qui souhaitent encore soutenir l'association.

- **Les ateliers** (chant, instruments) : ils sont gratuits et proposés bénévolement par des animateurs qui ont l'envie de transmettre. Une participation au chapeau est proposée, et contribue à la prise en charge d'une nuitée et d'un repas pour les animateurs.

- Billetterie de la soirée du samedi pour les adhérents :

L'an dernier en AG, il a été décidé que, plutôt que de fixer un tarif pour les adhérents, il leur sera demandé une "participation libre de soutien". Cependant, en cas de venue d'une "tête d'affiche" exceptionnelle, le bureau se réserve de définir ponctuellement un tarif spécifique à ce concert.

Pour les extérieurs, le tarif 2016 est de 10 €. La promotion grand public de l'évènement a été faite auprès de la presse locale (envoi de deux communiqués), par campagne d'affichage et par la mise en ligne sur l'agenda web de la ville.

Pour information : recettes de la billetterie du 12/11/2016 :

135 entrées payantes à 10 €, soit 1.350 €

73 entrées d'adhérents qui ont participé librement à hauteur de 485 € (soit en moyenne 6.65 € par personne).

Le président remercie chaleureusement les membres de l'association pour cet effort important qui contribue à sécuriser les finances de l'association.



Conseil d'administration

Bellerive-sur-Allier, 12 novembre 2016

Le président ouvre la réunion du conseil d'administration de la FBMA, dont l'ordre du jour est l'élection du bureau.

Etaient présents : Georges Barret, Philippe Boutet, Philippe Checa, Isabelle Groll, Nicolas Guibout, Dominique Guillot, Alain Pollet, Jean-François Tronelle, Anne-Marie Viala,

Absents excusés : Réjane Lechat, Frédéric Vilain

Après appel à candidature, se déclarent candidats :

- au poste de président : Jean-François Tronelle
- au poste de vice-président : Philippe Checa
- au poste de trésorier : Nicolas Guibout
- au poste de secrétaire : Anne-Marie Viala
- pour les représentants des régions : Isabelle Groll.

Vote : ces candidats sont élus à l'unanimité.

Le président clôt la réunion du conseil d'administration.